

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 29 mars 2013 – 15 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 19-03-2013.

Présents : Mmes Chantal BOGET, Monique ODDOU. MM. Sébastien CATELAN, Jean-Jacques FERRERO, Dominique GUEYTTE (à partir du point 3), Raymond LECLER, Pierre MICHEL, Robert REYNAUD.

Absent: M. Frédéric PINET.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du compte rendu du 4 mars 2013

- M. Pierre Michel est nommé **secrétaire de séance**.
- **Le compte rendu du 4 mars est approuvé.** Raymond Lecler demande si la réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée 2013. Josy Olivier lui répond qu'elle devait rendre une décision pour le 8 mars, elle avait prévu d'en parler dans le cadre des questions diverses.

2 – Comptes de gestion 2012, affectation des résultats

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Après avoir voté le 4 mars les comptes administratifs 2012, le conseil délibère sur les comptes de gestion et sur l'affectation des résultats 2012.

- **Le conseil approuve** (7 voix pour, 1 abstention) les comptes de gestion du trésorier budget principal de la commune, eau et assainissement et lotissement et **affecte** les résultats 2012 de la façon suivante :

Budget principal

Reports 2011

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 89 015,23 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 155 237,20 €

Soldes d'exécution 2012

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 36 814,62 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 121 438,65 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 241 550 € En recettes pour un montant de : 200 700 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 93 050,61 €

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 93 050,61 €

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 183 625,24 €

Budget de l'eau et assainissement

Restes à réaliser Néant

Ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté..... 75 510,18 €

Pour mémoire excédent d'investissement reporté 71 517,19 €

Budget lotissement

Ligne 001 Déficit d'investissement reporté 34 950,20 €

3 – Vote des budget 2013, vote des taux d'imposition

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Un document récapitulatif des dépenses et recettes proposées est distribué. L'adjoint chargé des finances rappelle que les engagements ont été tenus : 3 600 000 € d'investissement depuis 4 ans. Il est annoncé une baisse des financements de l'État et il est constaté dans la commune une population plus pauvre qu'ailleurs (sur les 341 foyers fiscaux de Rosans, 68 % sont non imposables). Il rappelle aussi les points forts des budgets de Rosans : Pas d'augmentation des impôts locaux, poursuite de la baisse

de l'endettement, maintien des services à la population, maintien de l'investissement malgré un produit des taxes locales moins important que dans la région (834 € par habitant à Rosans alors qu'il s'élève à 1 800 € dans la région). Sébastien Catelan demande comment maintenir le service à la population sans augmenter les impôts. Quelques programmes sont commentés : gouttières, fin des mises aux normes électriques et études pour le projet de réhabilitation des 16 logements meublés. Au plan d'eau, il faudra changer les tables en bois abîmées. Sur le budget de l'eau, l'assainissement collectif représente un gros budget équivalent au budget de fonctionnement de la commune (plus de 800 000 €). Si la commune n'obtient pas 70 % de subventions, le projet ne pourra pas se réaliser. Raymond Lecler vote contre le budget car il n'y a pas eu de réunion préparatoire. Il lui est répondu que la commission des finances s'est réunie plusieurs fois et Josy Olivier précise qu'elle n'a pas souhaité distribuer avant le conseil de documents pour qu'ils ne circulent pas dans le village avant que les chiffres aient été présentés. Sébastien Catelan trouve que c'est difficile de se prononcer sur un document dont on prend connaissance depuis 1 h seulement mais vote par confiance à la commission des finances. Raymond Lecler soulève la question des charges de personnel depuis 2001.

- **Le conseil municipal (8 voix pour 1 voix contre) approuve les budgets proposés.**

Les services fiscaux ont envoyé l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices.

- **Le conseil municipal à l'unanimité vote les taux suivants :**

Taxe d'habitation	18,92 %
Taxe foncière (bâti)	26,12 %
Taxe foncière (non bâti)	80,54 %
CFE	18,72 %

4 – Choix du bureau d'étude pour le dossier eau potable à Raton

Rapporteur : Pierre Michel

La commission d'appel d'offre a examiné les quatre offres reçues pour le dossier eau potable à Raton. Elle a retenu le bureau d'études Téthys Hydro, mieux disant.

- **Le conseil municipal à l'unanimité autorise** le maire à signer l'acte d'engagement pour
 - la tranche ferme (recherche de ressources potentielles pour l'alimentation en eau du hameau de Raton)..... 4 365 € HT..... 4 670,55 € TTC
 - la tranche conditionnelle 1 (campagne de prospection géophysique afin de déterminer l'emplacement du futur ouvrage)..... 2 572 € HT..... 2 752,04 € TTC
 avec le bureau Téthys Hydro de Chateauroux-les-Alpes

décide que la réalisation des autres tranches (forage d'essai et avis de l'hydrogéologue agréée) sera appréciée en fonction des conclusions des deux premières phases de l'étude et du financement de l'opération.

demande au conseil général de financer cette étude à hauteur de 80 %

5 – Attribution des subventions aux associations locales

Une commission composée de Monique Oddou, Chantal Boget et Raymond Lecler a examiné les dossiers de demande de subventions. Elle propose d'attribuer les subventions aux associations qui ont rendu un dossier complet soit à ce jour : l'arrêton Serrois, l'ACAR, l'ACCA, l'ARSAVS, Musique en Rosanais, l'Amicale des pompiers, le 3^{ème} âge et l'ADIL. Bien vivre avec les chats ne demande pas d'argent cette année. Le président du comité des fêtes a écrit qu'il ne pouvait pas faire seul le dossier de demande de subventions. Il lui sera demandé de faire une assemblée générale (AG). L'ADSEA

propose un partenariat avec les Soirées Historiques du Rosanais pour organiser un repas spectacle avec la participation des résidents, des précisions seront demandées.

➤ **Le conseil à l'unanimité attribue les subventions suivantes :**

Arrêton Serrois	300,00 €
ACAR, association des commerçants et artisans du Rosanais.....	500,00 €
ARSAVS, association de sport adapté	300,00 €
Musique en Rosanais.....	2 000,00 €
ACCA, la Diane Rosanaise	500,00 €
Amicale des pompiers	600,00 €
3 ^{ème} âge.....	400,00 €
ADIL, agence départementale d'information sur le logement	182,70 €

6 – Le point sur les demandes de subventions déposées par la mairie (plan d'eau, CEL, navette)

Rapporteur : Josy Olivier

Les travaux du plan d'eau sont subventionnés par la région et l'agence de l'eau. Le contrat éducatif local par l'état, le fonctionnement de la navette par la région.



7 – Personnel

Rapporteur : Josy Olivier

La commission du personnel s'est réunie en 2012 pour examiner les possibilités d'avancement de grade des agents et a proposé un avis favorable transmis à la commission administrative paritaire qui a elle-même rendu un avis favorable. Il convient donc de proposer au conseil municipal de supprimer et créer les grades correspondants à ces évolutions de carrière.

Le CNFPT propose une convention cadre pour la formation des agents.

La Communauté de communes interdépartementale des Baronnie propose le renouvellement de la convention de mise à disposition de Pascale Jacquier.

➤ **Le conseil à l'unanimité approuve la création des postes suivants :**

- adjoint technique principal 2ème classe, 35 h, à partir du 01-04-2013 (suppression du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe)
- ATSEM principal 2ème classe, 21,75 h, au 01-04-2013 (suppression du poste d'ATSEM 1ère classe)
- adjoint administratif principal 2ème classe, 17,5 h, au 01-08-2013 (suppression du poste d'adjoint administratif 1ère classe)

Autorise la signature des conventions avec le CNFPT et avec la CCIB.

8 – Patrimoine et culture, création d'un nouveau syndicat à vocation unique

Rapporteur : Josy Olivier

Aucun élu n'a pu aller à la réunion concernant la constitution d'un nouveau syndicat à vocation unique susceptible de prendre le relais du SIVU patrimoine et culture

9 – Assurance, prise en charge de la franchise du sinistre Billotey (439 €), encaissement des chèques de remboursements de l'assureur suite à la vente de bâtiments communaux et la modification du contrat (151,05 €) et aux dégâts sur la voie publique (5 070,82 €)

Rapporteur : Josy Olivier

Des tuiles étaient tombées sur la caravane de M. Billotey stationnée au camping municipal. Le sinistre (vitre frontale cassée) s'élève à 635 €. L'assureur de la victime demande à la commune de payer la part non réglée par l'assureur de la commune AXA cabinet Rossetto (franchise de 439 €).

L'assureur de la commune a envoyé un chèque de 151,05 € correspondant à l'avenant au contrat signé depuis la vente de la maison de Pigerolles et un chèque de 5 070,82 € correspondant à

l'estimation des dommages causés dans le croisement des départementales 994 et D25 (route du fer à cheval) : poteau électrique, panneaux signalétiques.

- **Le conseil à l'unanimité autorise** le mandatement de la somme de 439 € à M. Billotey, autorise l'encaissement de la somme de 151,05 € suite à la vente de la maison de Pigerolles (modification de la surface d'assiette du contrat) et de la somme de 5 070,82 € en dédommagement des dégâts causés sur la voirie.

10 – Co-propriété Grand Pré, vente des appartements Croix de Fer et Croix Haute à Mme Gras

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Madame le maire rappelle le souhait de Madame Gras d'acquérir deux appartements au Grand pré et de réaliser elle-même les travaux de mise aux normes électriques. Compte tenu du tarif décidé par le conseil municipal (60 000 € pour deux appartements), le coût économisé par la commune (travaux d'électricité et coût du raccordement électrique soit 4 100 € par appartement, 8 200 € pour les deux), il est proposé de vendre ces deux logements au tarif de 51 800 €.

- **Le conseil à l'unanimité décide de vendre à Madame Liliane Gras** demeurant à Loriol du Comtat (84) les appartements « Croix de fer » et « Croix haute » situés côte à côte, dans la co-propriété « les cols Alpins » au prix de 51 800 €, en l'état et notamment sans électricité.

11 – Questions diverses

- Ecole, compte tenu de la réponse de l'inspecteur d'académie (pas d'ouverture d'un troisième poste), Josy Olivier a décidé de ne pas mettre en place les nouveaux rythmes à la rentrée 2013
- Une habitante demande que la mairie paye sa formation BAFA, il n'est pas donné suite puisqu'elle ne travaille pas pour la commune.
- Les propriétaires de la treille rue Lucien Pinet ont fait un courrier car la treille est morte suite aux travaux dans la rue.
- L'observatoire des Baronnie propose des séances pour les enfants : 250 € pour 12 séances de 3 h. Une partie du coût pourrait être pris en charge par la mairie (85 € pour la mairie, 165 € pour les parents)
- Le tour de France ne passera finalement pas à Rosans
- Question de Raymond Lecler concernant le poste de Sylviane Casagrande à l'Office de tourisme, Dominique Gueytte et Jean-Jacques Ferrero ont participé à l'AG de l'office de tourisme intercommunal. Sur un budget de 70 000 €, les charges de personnel représentent 56 000 €, la CCIB apporte une contribution de 18 000 €, Orpierre 4 500 €, Lagrand 2 500 € et Rosans apporterait 8 000 € qui permettrait la transformation et la pérennisation du poste de l'agent (26 h sur Rosans). Il serait important de faire une simulation sur 35 h car beaucoup de travail en hiver, en été, elle ne peut faire que de l'accueil. Une petite commission a travaillé sur l'embellissement du village (bacs à fleurs, tonnelle, bancs). Dominique Gueytte appartient au collège des communes dans le conseil d'administration.
- Règlement du grand pré : qui sera en charge de l'appliquer ? Raymond Lecler propose que ce soit Chantal Boget qui s'occupait déjà du grand pré. Celle-ci accepte.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 18 h 45.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1^{ère} adjoint	Secrétaire de séance	
FERRERO Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	Absent	
REYNAUD Robert	X	